

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 27 février 2023 à 19 h 00
EGLISENEUVE-PRES-BILLOM

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV précédent.....	1
2. Schéma directeur cyclable 2023-2032.....	1
3. Attributions de subventions.....	5
4. Tourisme.....	11
5. Santé.....	12
6. Château.....	14
7. Conseil de développement du PETR.....	14
8. Débat d'orientations budgétaires.....	16
9. Territoire d'énergie 63.....	17
10. Questions diverses.....	18

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'EVEQUE	Patricia BUSSIERE	P	ESTANDEUIL	TRAVERS Jean-Michel	E	REIGNAT	Janick DERRIEN	P	
	Bruno BISSON	P		Frédéric POYET	P		Franck DROUIN		
	Patricia FAFOURNOUX	P		Bruno VALLADIER	P		Nathalie SESSA	P	
BILLOM	Jean Michel CHARLAT	P	FAYET LE CHATEAU	Michelle STEINERT	P	ST D'AUVERGNE	Claude JUILLARD- CONDAT		
	Nathalie MARIN	P		Nathalie VACHIAS	P		ST JEAN DES OLLIERES	Karine JONCOUX	P
	Pierrick BELLAT	P	CLAINES MONTAIGUT	Cyrille BRECHARD	P	ST JULIEN DE COPPEL	Paul COURTOT		
	Céline AUGER	P		Jean-Claude BATISSON	P		Patrick CHAVAROT	P	
	Daniel DUMAS	P	SSERTEAUX	Roger BOURDOULEIX	P	ST JULIEN DE COPPEL	Myriam BLANZAT- LERNOULD	P	
	Sylvie DUCATTEAU	P		Christiane TAILLANDIER	P		Emeric DECOMBE		
	Jean-Pascal BLACHE	P	MAUZUN	Sandrine IZAMBART	P	ST BONNET LES ALLIER	Maryse TARRIT		
	Karelle TREVIS			Gérard GUILLAUME	P		TREZIOUX	Hubert CHEMINAT	P
	Denis MAUTRET			Eric PIREYRE	P			Michel DEGOILLE	
	BONGHEAT	Lydie GARINO	P	MONTMORIN	Jean DELAUGERRE	P	VASSEL	Françoise BERNARD	P
Christian CHALARD		P	Florence JOUVE		P	Nicolas JAFFEUX			
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P	MUR-SUR-ALLIER	Jean-Marc LAVIGNE	P	VERTAIZON	Jean-Jacques CAVALIERE	P	
	Daniel RAVOUX	P		Danielle RANCY	P		Catherine SOU-AH-Y	E	
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P	NEUVILLE	Louis PEREIRA	E	VERTAIZON	Robert BODEVIN		
	Joseph BELGARDE	P		Martine VAQUIER	P		Nathalie DOS SANTOS	E	
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	P	NEUVILLE	René LEMERLE	P	VERTAIZON	Cyril GONZALEZ		
	Nicole NENOT	P		Jérôme PIREYRE	P		Amalia QUINTON	P	
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Guy MAILLARD	P	NEUVILLE	Jean-Yves GRIVET	E	VERTAIZON			
	Daniel SALLES	P		Jean-Pierre BUCHE	E				
ESPIRAT	Nadège TOURNEBIZE	P	PERIGNAT ALLIER	Virginie VINATIER	E				
	Marie-France CHOFFRUT	P		Fanny BLANC	E				
	Sébastien MAFFI								

Ont donné pouvoir : Louis PEREIRA à Martine VAQUIER - Catherine SOU-AH-Y à Jean-Jacques CAVALIERE.

Titulaires Présents (55)	43	78,18 %
Suppléants avec droit de vote	1	
pouvoirs	2	
nombres de votants	46	83,64 %
Suppléants sans droit de vote	5	

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV précédent

1-1 Désignation d'un secrétaire de séance.

Patricia BUSSIERE est désignée secrétaire de séance.

1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. L'assemblée le valide.

2. Schéma directeur cyclable 2023-2032

Rapporteurs : Karine JONCOUX et Nicolas BLASQUIET

Suite à la présentation de l'état d'avancement du schéma directeur cyclable, en conseil communautaire du 19/12 dernier, plusieurs étapes de finalisation du projet ont eu lieu :

- atelier vélo du Club Climat le 17/01 en soirée : présentation et discussion sur le programme d'actions à partir de 4 posters présentant le projet de politique cyclable. Malgré le peu de participants sur cette séance, autres que des élus déjà impliqués dans la démarche, les retours ont été positifs sur ce projet et sur le travail réalisé depuis mars 2022 ;
- derniers ajustements du document « Politique Cyclable » qui reprend scénario et plan d'actions ;
- réalisation d'un document de synthèse 4 pages (diffusé en séance).

1) Le scénario proposé :

Ambition Billom Co «Terre de vélo » à l'horizon 10 ans

- proposer une solution de déplacement décarboné pour répondre aux objectifs du plan climat ;
- développer la pratique du vélo, 1/3 des élèves se rend à l'école dans sa commune de résidence, 1/3 des actifs réside à moins de 30 minutes à vélo de son travail, 86 % des habitants réside à moins de 30 minutes à vélo d'un grand commerce alimentaire ;
- proposer des itinéraires cyclables sécurisés en multipliant le réseau cyclable par 6 ;
- proposer des services et imaginer un lieu de référence pour le vélo avec les acteurs du territoire (associations, entreprises, établissements scolaires...);
- développer l'offre de stationnement en multipliant le nombre de places par 10.

Ce scénario ambitieux permettrait véritablement de capter des nouveaux usagers du quotidien. Il aurait également un effet positif sur le développement de l'attractivité territoriale (attractivité résidentielle et touristique notamment).

Une estimation du coût d'investissement pour ce scénario est de l'ordre de 9 à 10 M d'euros sur 10 ans (investissement et fonctionnement, tous partenaires confondus). L'investissement pourrait représenter :

- 87 % du budget estimé sur les infrastructures ;
- 4,6 % sur les services, la formation et la communication ;
- 4,1 % sur l'offre de stationnement ;
- 4,1 % sur les mesures « cadre ».

2) Le programme d'actions pour 2023-2032 :

- un cadre/socle commun pour le territoire – 3 mesures cadre ;

- Billom Communauté, chef d'orchestre de la politique cyclable du territoire ;

- Billom Communauté, exemplaire ;

- Billom Communauté, pays des bourgs tranquilles ;

- 5 axes de travail déclinés en 12 actions :

- un réseau d'itinéraires cyclables avec 8 liaisons structurantes – 4 actions ;

- des services renforcés et incarnés par un lieu de référence pour le

vélo – 3 actions ;

- une offre de stationnement développée (x10) et diversifiée – 1 action ;

- de la formation et des outils de communication pour sensibiliser et donner envie de faire du vélo – 2 actions ;

- une offre pour découvrir le territoire et devenir une destination « slow tourisme » – 2 actions.

3) La politique cyclable à valider

Le Schéma Directeur Cyclable est donc prêt à être validé par le conseil communautaire. Il sera nécessaire ensuite de prioriser les actions et budgets à prévoir. Il conviendra également de faire connaître la politique cyclable auprès des élus communaux et du grand public.

Il s'agira également de poursuivre le travail de coconstruction et de mise en œuvre des actions vélo avec un maximum d'acteurs, associations, communes et partenaires institutionnels engagés sur ces questions. **A l'image du Plan Climat, Billom communauté ne peut / et ne doit pas porter seule l'ensemble des projets et investissements sur la politique vélo du territoire.**

Les actions qui apparaissent prioritaires sur la première période 2023-2026

- créer un lieu de référence pour le vélo (services, sensibilisation, formation...);

- lancer des actions de formation à la remise en selle, perfectionnement (jeunes, grand public, agents et élus de la collectivité) ;

- multiplier les stationnements de type arceau en lançant une commande groupée et/ou un fond de concours à destination des communes ;

- résorber une première série de « points durs » identifiés par la mise en place de travaux simples et peu coûteux de marquage au sol sur voirie ;

- engager le travail pour la création d'un aménagement cyclable d'enjeu intercommunal, marqueur fort de l'ambition vélo du territoire (portion de la « Boucle Billomoise » par exemple). Ce travail pourrait être ciblé sur l'axe Billom-Chignat, en lien avec les ambitions de réouverture de la ligne ferroviaire et avec l'étude en cours réalisée par le CD63 sur cette liaison. A noter qu'un estimatif du budget nécessaire pour la réalisation du tronçon Billom-Chignat de 8,2 km a été réalisé. Pour un aménagement de type voie verte, il faut compter 2 millions d'euros (estimation haute) avec

plusieurs acteurs envisagés : Département / Billom Co / Région.

Pour financer les différentes actions du schéma, il convient également d'anticiper d'éventuelles réponses à des appels à projets ou de solliciter différents programmes nationaux et notamment :

- **le programme « Alvéole Plus »** qui vise à déployer 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos. Le programme propose des financements ainsi que des actions de conseil et de formation pour accompagner leur déploiement ;

- **le programme « Génération Vélo »**, financement éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) porté par la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette). Il permet d'intensifier le déploiement du Savoir Rouler à Vélo auprès des enfants de 6 à 11 ans et de participer ainsi à faire émerger une génération vélo. Via un apprentissage de 10 heures minimum, il vise à leur permettre de devenir autonomes à vélo avant leur entrée au collège ;

- à surveiller également l'**éventuel appel à projets AVELO 3 de l'ADEME** pour accompagner les territoires à définir et animer leur politique cyclable. AVELO 2 qui s'inscrit dans le cadre du programme de certificats d'économie d'énergie (CEE) mobilise 25 millions d'euros pour faire du vélo un mode de déplacement du quotidien dans les territoires péri-urbains et peu denses. AVELO 2 s'inscrit dans la continuité du programme AVELO lancé en 2019 par l'ADEME qui a permis de soutenir 220 territoires peu et moyennement denses, soit près de 16 millions d'habitants, dans la définition et le déploiement de leur politique cyclable.

Le Schéma Directeur Cyclable constituera une très bonne base pour candidater à ce type d'appel à projet.

L'ensemble des pièces du schéma cyclable sont disponibles sur l'espace co (diagnostic, politique cyclable, synthèse).

Discussion :

Karine JONCOUX : Le Copil se réunira le 20 mars pour travailler à la mise en œuvre.

Monsieur le Président : c'est un point d'étape, il va falloir nous tourner vers les propriétaires de voirie, il faut préciser les choses au fil des mois, le schéma est indispensable pour se tourner vers nos partenaires ; pour la liaison avec Chignat il faut intégrer l'activité économique actuelle.

Jérôme PIREYRE : je vais tenter un exercice compliqué, je suis favorable et je vais le voter ; l'ambition je ne la discuterai pas, elle est portée par une

commission à laquelle nous pouvions tous participer, composée de gens passionnés qui ont bien travaillé ; le débat est porté à un niveau politique, j'aimerais voter sereinement si l'ensemble des membres du bureau communautaire en a compris les enjeux ; le montant est sans égal au niveau de Billom Co, c'est sans précédent, le plan d'actions va se dérouler au fil des années. Comme garde-fous, j'aimerais que l'on inscrive que ces étapes seront votées au fil des années, avec des scénarios à valider pour faire les choix en âme et conscience et en fonction des financements. Je regrette que l'on aborde les mobilités douces à travers les déplacements contraints professionnels ou pour faire ses courses, je pense qu'il serait plus facile d'aborder par le biais du tourisme et des loisirs. Par rapport à Chignat-Billom, une piste en enrobé n'est peut-être pas la bonne approche, d'autres solutions techniques permettent des usages de loisirs également.

Karine JONCOUX : par rapport aux différents coûts d'aménagement, il n'est pas envisagé de mettre du goudron partout, mais il faut penser au coût d'entretien, le goudron n'est pas forcément le plus cher. Les 10 millions ne sont pas inscrits dans le marbre.

Maurice DESCHAMPS : je partage différents choses avec Jérôme ; ce qui me choque c'est que le schéma n'est pas suffisamment mûr, j'ai regardé dans le détail. On implique les communes, les partenaires, à aucun moment on ne les a mis autour de la table, il manque la clef de répartition financière entre tout le monde. Je suis cycliste donc je ne peux pas être contre un schéma cyclable. Une grande partie c'est de la voirie départementale. Je m'abstiendrai car je n'ai pas suffisamment d'information.

Monsieur le Président : quand on veut tirer sur la pelote, il faut tirer un fil ; le schéma c'est une étape, pour mobiliser les propriétaires des infrastructures ; bien sûr qu'il faudra se retourner vers eux, montrer notre volonté d'avancer ; faut-il inclure une clause pour dire qu'on ne s'engagera pas tant qu'on n'a pas les financements ?

Jean-Michel CHARLAT : si on ne montre pas l'ambition de BillomCo, cela serait dommage de ne pas avoir de subventions. C'est une ambition sur 10 ans de 10 millions qui évoluera en fonction des financements ; La voie ferrée Billom-Chignat : cela serait dommage d'utiliser la voie pour une piste cyclable car on continue à se battre pour le train. On a réussi à faire inscrire cette ligne dans l'étude de l'étoile ferroviaire clermontoise portée le pôle métropolitain ; je tiens à ce qu'on maintienne la pression sur la voie ferrée.

Monsieur le Président : sur la réouverture de la ligne les choses évoluent sur le plan technique : des innovations sont en cours comme dans le Jura (petit véhicule), cela va très très vite.

Sylvie DUCATTEAU : c'est un projet ambitieux ; concernant la réutilisation de la ligne il ne faut pas hypothéquer la réouverture en l'utilisant comme voie cyclable ; une enquête est en cours. Les attentes sont fortes en matière de fréquence ; Annonce aujourd'hui de la Première ministre pour un plan de 100 milliards pour le train et les petites voies ferrées ; c'est un moment important pour le développement de transport structurant.

Pierrick BELLAT : c'est intéressant car il y a une complémentarité des offres de services sur le territoire, même si le transport collectif est peu présent. Techniquement le cote à cote serait envisageable. Les passerelles avec le monde du tourisme est intéressant.

Karine JONCOUX : le COPIL a toujours parlé de la ligne et cela ne sera pas oublié.

Jean-Marc LAVIGNE : je suis favorable à la piste cyclable, c'est l'avenir, soit par résilience soit par pauvreté ; avez-vous abordé les types de véhicule : cargo, tricycle... ?

Nicolas BLASQUIET : c'est une des problématiques réfléchies pour le stationnement ; quand on recouvre une voie ferrée par exemple cela fait une piste étroite inadaptée à ce type de vélo ; dans le lieu de ressource vélo l'idée serait de faire découvrir ces véhicules (peu connus ici alors qu'en ville on en voit beaucoup).

Maurice DESCHAMPS : le 63 est en retard au niveau national pour les pistes cyclables (les bandes cyclables sont dangereuses et souvent sales), pour développer le vélo (notamment pour un public familial) il faut que ce soit en site propre ; nous sommes une terre de vélo.

Monsieur le Président : attention, il faut trouver des partenaires pour changer de paradigme en matière de mobilités ; comme le CD63, pas uniquement partenaire financier, mais bien des partenaires à part entière ; il y a une progression des actions dans le SDC.

Céline AUGER : c'est un super travail qui vient d'être présenté, merci. Je voulais juste rebondir par le biais de la lorgnette touristique : les comportements changent déjà en matière touristique, la MDT travaille dessus.

Amalia QUINTON : le SDC je trouve cela génial, ce qui me dérange c'est si le train ne revient pas, va t-on enlever le vélorail ? Comment arrivera t-on à concilier tout ce qui existe ? Ne peut-on pas travailler sur la réduction de la vitesse sur la 997 pour la sécuriser ?

Monsieur le Président : il n'est pas question d'enlever quoi que ce soit ; c'est en discutant avec les partenaires que l'on définira avec eux.

L'autorisation du vélorail est révoqué par le CD63 ; il faut mener un gros travail sur les infrastructures, routières notamment.

Guy MAILLARD : je pense que c'est obligatoire d'aller vers un schéma des déplacements doux ; pour rassurer tout le monde ne pourrait-on pas détacher la partie financière vu les travaux importants pour Billom-Chignat ?

Monsieur le Président : je suis favorable à cette proposition. On revient vers vous quand on aura les partenaires financiers.

Maurice DESCHAMPS : on retirerait la somme alors ?

Monsieur le Président : non, la somme doit être rattachée au schéma. On revient forcément vers vous pour la signature des marchés.

Karine JONCOUX : le schéma est construit comme cela, à chaque marché vous serez consultés, si on déconnecte du montant cela ne rime à rien.

Maurice DESCHAMPS : alors on pourrait parler de coût estimé plutôt que de budget.

Jean-Jacques CAVALIERE : il est déjà marqué que c'est une estimation.

L'assemblée valide le Schéma Directeur Cyclable 2023-2032.

abstentions : Jean-Claude BATISSON, Eric PIREYRE, Patrick CHAVAROT, Nicole NENOT et Maurice DESCHAMPS

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
14	46	41		5

3. Attributions de subventions

3-1 Fonds d'aide « projets transition »

Rapporteuse : Karine JONCOUX

Rappel : Délibération n°12 du 28 mars 2022

Les critères de sélection proposés :

- Le projet devra être porté par une association ou une collectivité
- L'action devra avoir lieu sur une ou plusieurs communes de Billom Communauté
- Le projet devra comporter une implication locale de la ou des commune(s) d'accueil (financière, technique et/ou humaine)
- Le projet devra porter sur une thématique liée au développement durable et aux transitions et s'inscrire dans les axes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Billom Communauté (téléchargeable sur : [Le PCAET validé - Billom Communauté \(billomcommunaute.fr\)](#))
- L'événement devra :
 - o Rayonner au minimum à l'échelle intercommunale : une communication significative doit donc être mise en place
 - o Être ouvert à l'ensemble de la population, sans distinction
 - o Être organisé de manière à toucher le plus de monde possible (ex : lors d'un marché, foire, fête des associations...) afin de sensibiliser des personnes qui ne seraient pas venues spontanément
 - o Faire preuve d'une démarche éco-responsable (tri des déchets, matériel réutilisable...)
- Un maximum de 80 % des dépenses pourra être alloué
- Seules les dépenses de fonctionnement sont éligibles
- Le projet ne devra pas cumuler d'autres subventions de Billom Communauté
- Le dépôt du dossier devra impérativement être fait avant l'action
- Le projet ne devra pas générer de conflit d'intérêt ni apporter de profit pour le porteur de projet
- Un bilan qualitatif et quantitatif de l'action devra être fourni une fois l'action terminée.

Pour mémoire, l'appel à projet « transitions », édition 2023, a été lancé en octobre dernier. La date limite pour candidater était fixée au 31/12/2022, pour des actions prévues sur l'année 2023.

Ce dispositif de soutien est ouvert aux associations et aux collectivités qui organisent des actions de sensibilisation autour du développement durable et des transitions (écologique, énergétique...) sur le territoire de Billom Communauté.

Le bilan est très positif, 7 candidatures reçues pour cette édition contre 2 seulement en 2022. La commission transition a procédé à l'analyse des candidatures (réunions des 24 et 31 janvier). Il est proposé, en accord avec le bureau communautaire, d'attribuer l'intégralité de l'enveloppe de 5 000 € prévue selon la répartition suivante :

Candidature	Projet	Enveloppe globale projet	Subvention proposée (enveloppe 5000 €)	Commentaires	Remarques, conditions
L'Olliéroise	Démarche participative de recensement biodiversité	3 750,00 €	750,00 €	Projet apporte une dimension innovante pour le PCAET qui ne traite pas la question de la biodiversité face aux enjeux du changement climatique. Projet tout public malgré tout.	Prévoir une diffusion large de la communication amont et plus largement de l'initiative qui a un intérêt fort pour le territoire intercommunal
CCAS Billom	Distribution gratuite de protections hygiéniques lavables afin de lutter contre la précarité menstruelle	4 300,00 €	750,00 €	Volet économie circulaire, réduction des déchets répond aux actions SBA « zéro déchets » + volet social fort. Cible un public, pas lié à un événement mais avec tous moyens pour toucher plus de monde	Mettre en avant les gains énergétiques et matériaux engendrés par l'utilisation de produits non jetables
Epicerie solidaire	Animation d'un jardin partagé	24 000,00 €	900,00 €	Projet qui va dans le sens du travail réalisé dans le cadre de la démarche Fabrique des Transitions. Volet social. Structure déjà financée par Billom Co. Réseau d'initiatives très intéressant.	Favoriser échange au sein d'un réseau d'initiative économie circulaire / alimentation, lien avec démarche fabrique des Transitions
Ecopôle val d'Allier	6 ^{ème} édition des Ecopolys : l'Ecopôle en transitions	15 975,00 €	900,00 €	Seul événementiel qui vise à sensibiliser sur l'ensemble des questions de transition. Structure déjà financée par Billom Co.	Prévoir une diffusion large de la communication amont
Forêt-jardin Madet	Chantier collectif week-end, archipels agroforestiers sur la Fayet-le-Château	1 500,00 €	500,00 €	Projet qui va dans le sens du travail réalisé dans le cadre de la démarche Fabrique des Transitions. Réseau d'initiatives très intéressant.	Favoriser échange au sein d'une réseau d'initiative économie circulaire / alimentation, lien avec démarche fabrique des Transitions
Forêt-jardin Cartade	Cycle de formations et conférences grand public sur Glaine	9 890,00 €	750,00 €	Projet qui va dans le sens du travail réalisé dans le cadre de la démarche Fabrique des Transitions. Réseau d'initiatives très intéressant.	Favoriser échange au sein d'un réseau d'initiative économie circulaire / alimentation, lien avec démarche fabrique des Transitions

Commune Vertaizon	Journée de sensibilisation au nettoyage des espaces verts et au recyclage des matériaux récupérés	5 000,00 €	450,00 €	Peu innovant a priori mais nouveau à l'échelle communale, volonté de projet annuel et de diffusion de la démarche au niveau intercommunal	Diffusion de la démarche auprès des autres communes, retour d'expériences, diffuser l'idée.
-------------------	---	------------	----------	---	---

Remarques générales pour tous les projets subventionnés

- transmettre le bilan de l'action pour présentation en conseil communautaire et club climat,
- les initiatives pourront faire l'objet d'une création de posters pour alimenter l'expo du PCAET,
- à rappeler à tous : l'accord de subvention dans le cadre d'une action de cet appel à projet 2023 ne vaut pas accord définitif et annuel pour l'éventuel renouvellement du même projet.

Il vous appartient de valider ou non cette proposition d'attribuer les subventions suivantes :

- à l'association l'Olliéroise : 750 €
- au CCAS de Billom : 750 €
- à l'Epicerie solidaire : 900 €
- au SEAT de l'Ecopôle du val d'Allier : 900 €
- à l'association de la Forêt-jardin de la Vallée du Madet : 500 €
- à l'association de la Forêt-jardin de la Cartade : 750 €
- à la commune Vertaizon : 450 €

A noter que la commission a également initié un travail d'amélioration du dispositif, de précision des critères, qui sera poursuivi au cours de l'année. Si ce dispositif est renouvelé en 2024, les nouvelles demandes pourront être favorisées pour accompagner d'autres structures et pour diffuser/développer au maximum les initiatives en faveur des transitions. Il pourra également être envisagé de prioriser certaines fiches-actions ou certains axes du PCAET.

L'assemblée valide ces propositions.

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
15	46	46		

3-2 Fonds d'aide « manifestations culturelles »

Rapporteuse : Patricia BUSSIÈRE

Chaque année, Billom communauté octroie des subventions pour des manifestations culturelles mises en place dans les communes de son territoire.

Rappel : les critères d'attribution de subvention dans le cadre du dispositif d'aides aux manifestations culturelles (CF délibération du 06 mars 2017, modifié le 25 janvier 2021) sont les suivants :

- être portées par une association ou une collectivité locale située sur le territoire de Billom communauté,
- s'inscrire dans le cadre de la politique générale de la Communauté de communes : manifestation ouverte à tous les publics dans le respect des valeurs culturelles déjà mises en œuvre par la collectivité,
- avoir lieu sur une ou plusieurs commune(s) de Billom Communauté,
- intégrer une ou plusieurs disciplines artistiques,
- rayonner au minimum à l'échelle intercommunale : une communication significative doit être mise en œuvre autour de l'événement,
- comporter une implication locale de la ou les commune(s) d'accueil - financier, technique et/ou humain- ainsi que des populations locales,
- respecter un budget équilibré réparti entre fonds propres, fonds privés et fonds publics,
- pouvoir justifier la rémunération de plusieurs groupes d'artistes ou compagnies,
- faire preuve d'une démarche la plus éco-responsable possible (limiter les déchets, les trier, etc.).

Suite à l'appel à projets publié dans le cadre du dispositif 2023, sur 17 demandes, 14 ont été retenues par la commission culture.

Voici les dossiers **(à retrouver dans l'espace collaboratif, ainsi que le tableau d'analyse)** retenus avec les montants d'aides correspondant :

- Association Gleianeve - Egliseneuve (du 1^{er} au 4 juin) : festival de chanson française 700 €
- Association La Belle vue - Montmorin (du 11 au 18 septembre) : festival

cirque/musique 1 800 €

- Billom Renaissance – Billom (du 25 au 27 août) : spectacles de rue, médiéval 1 500 €
- AL Pérignat – (de janvier à octobre) : programmation culturelle pluridisciplinaire 700 €
- MLC tremplin cirque (25 février) : cirque, spectacles professionnels et amateurs 500 €
- MLC scène ouverte (6 mai) : danse, spectacles professionnels et amateurs 500 €
- Anima'pique (24 juin) : randonnée avec haltes musicales et théâtrales 300 €
- Les jeudis du pressoir (du 6 juillet au 31 août) : cycle de concerts 1 700 €
- Casa (21 janvier) : une soirée de solidarité avec des concerts 300 €
- Café du quai (de janvier à juin) : création d'œuvres collectives avec une plasticienne 800 €
- Association Art d'école (Billom) : festival pluridisciplinaire dans l'espace urbain 1 300 €
- Comité de Fayet (de février à octobre) : cycle de manifestations artistiques et culturelles 500 €
- Commune de Beauregard, Miam miam (6 et 7 octobre) : littérature jeunesse 800 €
- Amicale de Vertaizon (26 mai) : cultures urbaines musique et danse 600 €

Voici les dossiers ne répondant pas aux critères :

- Epicuriales d'Auvergne (manifestation gastronomique)
- Chorale de Mezel (spectacle annuel de la chorale du village. Pas de rémunérations d'artistes)
- RPE Brousse : spectacle de Noël de l'école (manifestation interne non publique).

Discussion :

Patricia BUSSIÈRE : Nous avons reçu certains présidents d'associations pour leur demander de préciser leur budget.

Pierrick BELLAT : sur quelle commune a lieu Anima'pique ?

Patricia BUSSIÈRE : à St-Jean-des-Ollières.

Montant total proposé : 12 100 € (pour information l'an dernier le montant octroyé était de 13 400 €)

L'assemblée approuve ces propositions.

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
15	46	46		

3-3 Petits Dômes

Rapporteuse : Nathalie MARIN

L'association « les Petits Dômes » sollicite Billom Communauté pour une aide de **175 620 €** en 2023 au fonctionnement de sa structure multi-accueil. (165 000 € en 2022).

Gérard GUILLAUME, Nicole MAJEUNE et Marie-Noëlle ESCURIET ont rencontré Raphaëlle PLANAS (Présidente des Petits Dômes depuis le 1^{er} avril 2022), Sarah MILLET (Trésorière) et Catherine GUILLEVIC (directrice).

Depuis 2010, la Communauté de communes soutient financièrement cette structure d'accueil de la petite enfance. Jusqu'à fin 2021 Billom Communauté était aidée financièrement par la CAF et touchait une prestation (PSEJ). En 2022, cette prestation a été transformée en Bonus CTG qui est versée directement aux Petits Dômes. Un avenant à la convention avec les Petits Dômes précise que ces derniers doivent reverser

à la com com le Bonus CTG qui est de 26 899€.

Rapport d'activités 2022 (à retrouver dans l'espace collaboratif).

Petite synthèse :

- Jours d'ouverture : 218 jours
- Nombre de familles sur l'année 2022 : 44 (41 en 2021, 46 en 2020, 40 en 2019)
- Nombre d'enfants accueillis : 45 (44 en 2021, 52 en 2020, 43 en 2019)
- Le tarif moyen des familles n'a pas changé, ¼ d'entre elles ont un tarif inférieur à 1 euro [taux moyen : 1,50 € (1,49 en 2021, 1,67 € en 2020, 1,48 € en 2019)]. 10 familles sur 41 ont un taux inférieur à 1 euro. (11 en 2021, 12 en 2020, 8 en 2019).
- Les enfants qui fréquentent le multi viennent de 13 communes sur 25 de Billom Communauté (31,82 % de Billom ; 18,18 % de Glaine-Montaigut ; 15,90 % d'Egliseneuve et 11,36 % de Saint-Julien-de-Coppel).
- Presque la moitié des familles (parents allocataires) est employée ; 1/3 occupe des professions intermédiaires ; 10% sont des cadres et des professions libérales ; 5% des artisans et 5 des % chômeurs (chiffres stables).
7 familles avec des revenus inférieurs à 1 000 € (3 en 2021 et 2020), c'est une augmentation importante. 3 familles ont des revenus supérieurs à 5 000 € (2 en 2021, 5 en 2020)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention com com	130 900	130 900	130 900	132 000	133 000	142 000	142 000	165 000	175 620,00
Financement CAF PSEJ chiffre n-1	30 331	31 026	33 788	34 366,41	30 954	30 873	31 056	26 899	26 899,00
Reste à charge pour la Com com	100 569	99 874	97 112	97 634	102 046	111 127	110 944	138 101	148 721

- Cette année beaucoup d'enfants viennent entre 4 et 5 jours d'accueil par semaine (23 enfants), plus que les autres années, les contrats sont donc plus importants. Aucun accueil en occasionnel en 2022.
- La majorité des parents travaille comme les 2 dernières années. En cas d'absence, il est difficile de trouver des enfants pour les remplacer donc cela a un impact sur le taux d'occupation.

- Le taux d'occupation est correct (85%) nous revenons aux chiffres de 2018.

Points abordés lors du rendez-vous avec les Petits Dômes :

Il y a une vraie volonté de la part des Petits Dômes de trouver des solutions et de faire des économies sur tous les postes.

Toujours des problèmes de chauffage du bâtiment, la mairie de Glaine devrait intervenir pour isoler les garages.

Ce qui a été fait en 2022 pour limiter les dépenses :

- Changement du prestataire pour l'entretien de la chaudière suite à une hausse de prestation.
- Il n'y a pas eu d'achat de matériel pédagogique pour les enfants.
- Des dépenses pour l'achat de radiateurs d'appoint ont été faites car trop frais dans des pièces.
- Changement de fournisseur de produits d'entretien et vu l'augmentation des fournitures administratives changement aussi de fournisseur (plus appel au fournisseur local). Les albums des familles ne sont plus imprimés à la crèche. Les rapports pour les CA et AG ne sont plus imprimés non plus pour tous les présents.
- Pour les événements, les familles sont plus sollicitées pour faire des gâteaux par exemple.
- Suite au départ de la directrice adjointe, il a été décidé d'embaucher une personne moins qualifiée (charges moins importantes) et de revoir la réorganisation du personnel.
- Le 1^{er} semestre 2022 a été très difficile avec beaucoup d'absences au niveau des professionnelles liées à la Covid mais aussi à des problèmes de santé. Une équipe fragilisée / maux de dos.
- De janvier à juillet 2022 beaucoup de remplacements, ce qui a augmenté les frais du personnel.
- En 2022, les Petits Dômes n'ont pas suffisamment évalué les dépenses liées à la revalorisation des auxiliaires puéricultrices.

Ce qui va être fait en 2023 pour limiter les dépenses :

- La directrice va limiter ses frais de déplacement, il y aura moins de sorties, les achats pédagogiques seront limités.
- Le budget formation professionnelle sera divisé par 2.

- Les séances APP seront diminuées à 5 au lieu 6/an.
- Limiter le recours aux remplacements pour des petits arrêts et favoriser les heures complémentaires des professionnels.
- S'il y avait trop de personnel absent sur une même période, les Petits Dômes envisageraient de fermer la structure ; mais ceci reste un cas extrême.
- La structure va rechercher d'autres financements, des sponsors notamment pour le matériel pédagogique.

Note explicative du budget dans l'espace collaboratif

Budget page suivante.

Discussion :

Maurice DESCHAMPS : par conviction et philosophie personnelle, un service qui vit avec plus de 75 % de fonds publics doit être géré par le public, surtout que la part des adhérents est très faible. C'est une association qui a des personnes qui gagnent plus de 5 000 €/mois ; on pourrait mutualiser des choses (achats, ...), on ferait des économies substantielles en mutualisant les deux structures. La participation des familles (11%) est disproportionnée. Je voterai contre.

Nathalie MARIN : le coût des adhésions est bas, c'est normal. La CAF finance la structure et impose le quotient familial, les tarifs sont donc adaptés aux revenus des familles ; trois familles sont au-dessus de 5 000 € et 10 en-dessous de 1 000 ; Les parents bénévoles font des travaux, des animations ... nous avons de la chance d'avoir une offre diversifiée pour les enfants sur notre territoire : des assistantes maternelles et deux types de multi-accueils (l'un public et l'autre à gestion parentale), cela permet d'avoir le choix, c'est une richesse ; j'estime que les deux établissements offrent un service public, et un service de qualité.

Monsieur le Président : on s'est posé la question par le passé.

L'assemblée approuve cette proposition, Maurice DESCHAMPS vote contre, Guy MAILLARD s'abstient

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
15	46	44	1	1

CHARGES			
Nature	2022 prévl	2022 réel	2023
Achats fournitures activités éducatives	1 500,00	304,61	1 500,00
Produits pharmaceutique	500,00	179,10	400,00
Alimentation : repas, goûter, lait, eau	7 000,00	6 389,35	8 000,00
Soins hygiène couches	2 200,00	2 509,74	2 200,00
Prestations d'activité	1 500,00	1 560,00	1 500,00
Eau - Gaz - Electricité	6 000,00	7 093,54	8 000,00
Produits d'entretien	1 300,00	1 354,92	1 200,00
Petit matériel et outillage	500,00	1 417,00	800,00
Achat divers Initiatives chocolats		0,00	
Fournitures administrative	500,00	950,17	800,00
TOTAL DES ACHATS	21 000,00	21 758,43	24 400,00
Loyer + charges locative	250,00	-	500,00
Hébergement OVH	55,00	-	55,00
Entretien réparations maintenance	350,00	2 267,21	800,00
Assurance	600,00	545,47	600,00
Documentation	100,00	14,56	100,00
TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	1 355,00	2 827,24	2 055,00
Honoraires (CAC, expert comptable, guidance parental, médecin)	5 500,00	5 742,77	5 500,00
Frais livraison nourriture		532,00	550,00
Frais d'actes	50,00		50,00
Frais déplacements, missions, receipt*	2 000,00	1 977,68	1 000,00
Frais postaux et télécommunication	650,00	706,58	400,00
Services bancaire et assimilés	200,00	200,10	200,00
Cotisations pro. (alga, acepp, ocal...)	1 350,00	1 364,80	1 400,00
Frais de formation du personnel, APP	8 000,00	4 450,55	5 000,00
Formation bénévoles	200,00		200,00
SAGA (secrétariat, compta, pale...)	5 000,00	5 480,00	5 000,00
Divers cadeaux		54,95	
Sortes - activités enfants	200,00	-	200,00
TOTAL DES AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 150,00	20 509,43	19 500,00
Participation formation continue	6 150,00	4 326,17	3 500,00
Taxe ordures ménagères	250,00	474,41	450,00
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	6 400,00	4 800,58	3 950,00
Rémunération brute	218 809,00	241 866,49	217 202,00
Charges sociales	64 007,00	63 749,74	53 000,00
Provision CP	1 000,00	4 001,63	4 000,00
Œuvres sociales	4 600,00	4 680,00	4 800,00
CCD remplacement			13 000,00
AIST			2 500,00
TOTAL DES CHARGES DU PERSONNEL	288 416,00	314 297,86	294 502,00
Charges diverse de gestion courantes	3,00	3,45	3,00
TOTAL CHARGES GESTION COURANTE	3,00	3,45	3,00
Charges financières d'emprunt	700,00	614,75	700,00
Valeurs comptables des el.actifs cédés	1.10,00		1.10,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	810,00	614,75	810,00
Provision sur risque/charges exploitation		2 500,00	
Dotations aux amortissement	18 900,00	19 256,32	18 900,00
TOTAL DES DOTATIONS AMORTISSEMENT	18 900,00	21 756,32	18 900,00
TOTAL DES CHARGES	360 034,00	386 568,06	364 120,00

PRODUITS			
Nature	2022 prévl	2022 réel	2023
CAF droits PSU	115 420,00	130 123,18	129 000,00
CTG		26 899,00	26 899,00
Fds d'accompagnement covid aide	1 500,00	1 224,00	
TOTAL CAF	116 920,00	158 246,18	155 899,00
Participations des familles	42 215,00	44 495,26	44 000,00
Cotisations adhésions familles	600,00	580,00	600,00
TOTAL DES PARTICIPATIONS DES FAMILLE	42 815,00	45 075,26	44 600,00
Recettes (soirée débat, ventes...)	719,00	499,00	500,00
TOTAL DES RECETTES DIVERSES	719,00	499,00	500,00
Subv. Billom communauté	165 000,00	138 100,56	148 721,00
Subv C départementale Noël spectacle	500,00	250,00	500,00
Subvention matériel éducatif			1 000,00
Subv C départementale fête 15ans		500,00	-
TOTAL DES SUBVENTIONS	165 500,00	138 850,56	150 221,00
Remb. Uniformation	7 000,00	4 708,88	4 500,00
Remb. Familles : Guidance parentale	250,00	125,00	150,00
Transfert charges exploitation	300,00	304,45	300,00
Remboursement transition pro	18 000,00	17 519,63	-
USS Chorum	500,00	4 604,41	500,00
USS CPAM	1 500,00	6 233,05	1 500,00
Indemnités activité partielle		70,96	
Remb assurance SMACL		350,00	
TOTAL DES TRANSFERT DE CHARGES	27 550,00	33 916,38	6 950,00
Intérêts banque	320,00	623,37	100,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	320,00	623,37	100,00
Quote subv. Investissement	5 700,00	6 273,26	5 700,00
Produits de cession d'éléments d'actifs			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 700,00	6 273,26	5 700,00
Produits divers de gestion courante	150,00	17,30	150,00
TOTAL PRODUITS GESTION COURANTE	150,00	17,30	150,00
TOTAL DES PRODUITS	359 674,00	383 501,31	364 120,00
RESULTAT		-3 066,75	

1
7
5
6
2
0

Rapporteur : Monsieur le Président

3-4 Foire de Chignat

Pierre SAVOCA, président de l'association « foire de Chignat » sollicite une aide de 1 000 € pour la tenue de la foire éponyme qui devrait avoir lieu le 03 septembre 2023. Il note la baisse du sponsoring en raison du contexte économique actuel.

L'association prévoit de mettre l'accent sur les animations gratuites pour les enfants, clown, magie et guinguette, et fera des efforts pour diminuer l'empreinte carbone.

Un budget de 21 900 € est présenté, et l'association demande une aide de 1 000 €.

A retrouver dans l'espace collaboratif le dossier de demande.

Billom Communauté soutient cette manifestation depuis 2013, par une aide annuelle de 500 €. Le bureau du 06 février propose de renouveler cette aide dans les mêmes conditions.

L'assemblée valide la proposition.

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
15	46	46		

3-4 SEAT

Il avait été décidé en 2017 que la contribution financière annuelle de Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté au SEAT de l'Ecopôle serait revue chaque année.

Jusqu'en 2018, la contribution de Mond'Arverne était supérieure à celle de Billom Communauté et il avait été convenu, après une année de lissage en 2018, que les deux EPCI verseraient la même somme dès 2019.

Le montant proposé de la contribution pour 2023 pour Billom Communauté s'élève à 35 000 € et reste inchangé.

L'assemblée approuve cette proposition.

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
15	46	46		

4. Tourisme

Rapporteur : Jean DELAUGERRE

Aménagement intérieur du bureau d'information touristique de Billom

Depuis la fusion des EPCI en 2017, la Maison du Tourisme du Livradois-Forez s'est largement restructurée et s'est lancée dans plusieurs projets majeurs pour assurer un développement de qualité du territoire, complémentaire à l'ouest du département.

C'est ainsi que la MDT a :

- défini une stratégie et un plan marketing en 2017-2018,
 - dessiné un nouveau code marque en 2018-2019,
 - publié son premier magazine dès 2019,
 - lancé le classement de son office de tourisme adossé à la rédaction de son schéma d'accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) avec le recrutement d'une chargée de mission en 2021,
 - créé des partenariats avec des comités d'entreprises dont Michelin avec qui, en 2022, 500 séjours ont été vendus pour 1 300 nuitées (réservations qui ont doublé par rapport à 2021),
 - harmonisé sa taxe de séjour sur tous les EPCI en 2022,
 - lancera en 2023, son schéma de développement touristique.
- Autant d'actions contribuant à l'attractivité du territoire et qui bénéficient à tous les professionnels du tourisme, de la culture et des loisirs.

L'est du département accuse un certain retard par rapport aux autres secteurs du département et, l'accueil in situ des touristes, mais aussi des habitants, est un enjeu majeur. La qualité des espaces, les informations données, le type de support proposés...doivent répondre aux nouveaux besoins des clientèles et les BIT du territoire étaient jusqu'à présents peu modernes et peu numérisés.

La MDT, en accord avec les membres de l'association, a souhaité lancer en 2021, deux phases de travaux : l'une concernant les devantures* des BIT l'autre les intérieurs avec notamment un nouveau mobilier identique sur tous les lieux d'accueil (installation de nouveaux outils numériques).

Ce nouvel agencement nécessite des travaux incontournables d'électricité (mise aux normes et changement pour un éclairage LED), de placo-plâtre, peinture mais aussi d'isolation d'un mur dit "froid", de destruction de placards muraux pour créer des espaces plus propices à l'accueil.

Les derniers travaux datent de 25 ans et le local nécessite des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation aux nouveaux besoins des clientèles, notamment en matière numérique et d'espaces d'accueil et de consultation.

Pour ce faire, un économiste de la construction a établi un devis et des demandes de subventions ont été faites au titre de la DETR et de la DSIL selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Plâtrerie-peinture	14 000	DETR – 30 %	11 910
Menuiseries	9 600	DSIL - 40 %	15 880
Electricité	12 500	Autofinancement –	11 910
Honoraires	3 600	30 %	
TOTAL DEPENSES	39 700	TOTAL RECETTES	39 700

L'assemblée approuve ce plan de financement et d'autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
16	46	46		

*travaux réalisés par Billom Communauté en 2021-2022

5. Santé

Rapporteur : Jean Michel CHARLAT

Centre de consultations

Monsieur le Président tient à remercier le groupe projet dont les chevilles ouvrières sont Michèle TARDIEU et Michel GLACE LE GARS.

Un projet de convention partenariale entre l'ARS, l'hôpital, la mairie de Billom et la CC a été établi. Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre les parties dans le cadre de l'ouverture et de la gestion d'un centre de consultations implanté au sein des bâtiments appartenant au centre hospitalier de Billom.

Document dans l'espace collaboratif

Rappel du contexte :

Les parties partagent la volonté d'apporter une offre de soins supplémentaires à la population résidant au sein du bassin de Billom, sous la forme d'un centre de consultations, afin d'améliorer l'accès aux soins de la population des 25 communes représentées.

En effet, les études épidémiologiques portant sur ce territoire font état des constats suivants:

- La population est vieillissante avec un besoin accru d'accès aux soins et à la santé en général, en particulier sur le pôle de Billom et au sud/est autour de Saint-Dier ;
- elle est fragile socialement avec des indicateurs socio-économiques défavorables sur ces deux zones ;
- elle présente des indicateurs de santé défavorables, en particulier concernant les cancers, les maladies cardio-vasculaires, les pathologies psychiatriques et les addictions ;
- l'offre publique de santé et d'accès aux soins qui lui est destinée se maintient grâce à la présence d'un Centre Hospitalier disposant d'un service de médecine, d'un service de soins de suite et de réadaptation, des unités de soins de longue durée, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ainsi qu'une maison d'accueil

spécialisée ;

- la démographie médicale en spécialité « médecine de ville » est inégalement répartie (17 médecins sont en activité dont 6 à Billom et 1 à Saint-Dier), elle est vieillissante (la moitié des médecins a entre 40 et 54 ans et les plus de 60 ans représentent 1 praticien sur 8) ce qui pose la question de son renouvellement à brève échéance dans un contexte où le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter (il est passé de 18 000 à 21 000 en 10 ans).

Malgré les infrastructures existantes, l'accès à la santé et aux soins se dégrade au point que l'agence régionale de santé a classé la plupart des communes en zone d'action complémentaire dans le cadre de l'arrêté 2021-19.0284 portant détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin.

Dans ce contexte, et dans la continuité des actions prévues au contrat local de santé, la présente convention de coopération définit les principaux objectifs que souhaitent atteindre ensemble les 4 partenaires signataires afin de prévenir l'aggravation de la situation, d'une part, et de permettre à toute la population du territoire de bénéficier d'une offre de prévention et de soins de proximité et de qualité, d'autre part.

Ces objectifs sont les suivants :

- **définir et structurer une offre de consultation de médecine générale** rendue nécessaire par les départs non remplacés de professionnels de santé de ville et offrir des consultations médicales, paramédicales et de spécialités, avec, lorsque cela est souhaitable et possible, l'utilisation de la e-santé et le recours à des consultations avancées provenant du groupement hospitalier de territoire dans une logique de parcours de soins ;

- mettre à la disposition du centre hospitalier les moyens permettant **d'offrir un plateau technique opérationnel** et de bonne qualité aux professionnels de santé du territoire ;

- accompagner et contribuer à la création **d'une communauté d'intervenants** en matière d'accès aux soins, **dans le cadre d'un projet territorial de santé, en instituant des passerelles entre les acteurs de ville et ceux de l'hôpital (exercice mixte, astreintes mutualisées etc).**

Le centre de consultations proposera notamment des soins dentaires spécialisés, des consultations de psychiatrie, de médecine de ville, de

sage-femme, de gynécologie, d'écho-Doppler et d'orthoptiste. Du matériel d'odontologie, de télé-médecine et d'échographie sera mis à la disposition des praticiens à cette fin. Une activité de soins infirmiers (prélèvements, pansements, etc) sera également présente sur place pour réaliser les examens de première intention prescrits par les médecins. Les prélèvements seront analysés et les résultats restitués par les laboratoires du CHU de Clermont-Ferrand.

Il est proposé que Billom Co apporte un fonds de concours de 20 000 € pour financer les acquisitions de matériel/mobilier du centre de consultation.

La mairie de Billom devrait apporter la même somme.

Discussion :

Jean-Michel CHARLAT : Gérard GUILLAUME, Bruno VALLADIER et Jacky GRAND participent au groupe de travail

Monsieur le Président : c'est une opportunité de pouvoir s'appuyer sur l'hôpital.

Jean-Michel CHARLAT : cela peut vous paraître l'arlésienne puisque on vous en parle depuis longtemps, l'hôpital a un déficit de 2 millions dû aux retards de remboursements de l'Etat (prime Ségur notamment). Le déficit réel n'est que de 600 000 €.

Le projet devrait être mis en route d'ici la fin d'année.

L'assemblée approuve cette proposition (délibération n°17)

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
17	46	46		

6. Château

Rapporteur : Monsieur le Président

Vente du château féodal de Mezel

Pour mémoire :

- le conseil municipal de Mur-sur-Allier, après s'être vu proposé le rachat du château de Mezel, a unanimement refusé cette offre, par délibération du 26 février 2021,
- le conseil communautaire du 28 novembre 2022 a délibéré sur la mise en vente du bien et l'a confiée à deux agences immobilières.

Pierre CHANGARNIER (le représentant d'une des deux agences immobilières) a présenté un couple venu du Jura qui recherchait un bien pour développer des activités et animations médiévales. Le château de Mezel correspond à ce qu'il souhaitait et a fait une offre au prix demandé soit à 760 000 € net vendeur.

L'ensemble immobilier est situé 57 rue du château, à Mur-sur-Allier (Mezel) et est cadastré section AI numéros 157 – 158 et 159.

Le montant de cession proposé est de : **760 000 € NET VENDEUR.**

Discussion :

Amalia : QUINTON : que devient le restaurant ?

Monsieur le Président : il continue, ils vont mettre en place des animations ensemble, l'entente est quasiment parfaite entre les acheteurs et le restaurateur.

Suzanne DELARBRE : quel investissement a été fait au total sur ce bâtiment ?

Monsieur le Président : un peu plus de 2 millions d'euros et 1 million de subventions a été obtenu.

L'assemblée valide les propositions suivantes :

- vendre le local cité à la SCI MEDIEVALYS & ASSOCIÉS aux conditions exposées ci-dessus,
- donner tout pouvoir au Président pour signer tout document

relatif à cette cession,

- en cas d'impossibilité du Président pour signer les actes notariés, donner tout pouvoir au 1^{er} Vice-Président. contre : Maurice DESCHAMPS, Florence JOUVE, Jean- Marc LAVIGNE et René LEMERLE

n° délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
18	46	42	4	

7. Conseil de développement du PETR

Rapporteur : Dominique VAURIS

Charte de partenariat du conseil de développement

Rappels :

Un Conseil de développement est une **instance de participation citoyenne** encadrée par le Code général des collectivités territoriales. La loi rend obligatoire la mise en place d'un Conseil de développement pour tous les EPCI de plus de 50 000 habitants et pour les PETR.

Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans et le PETR du Grand Clermont sont concernés par cette obligation mais plutôt que de multiplier les instances, ils ont fait le choix de mutualiser leurs Conseils de développement à l'échelle du Grand Clermont et d'en confier le portage au PETR. Bien que non concernés par cette obligation, Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté ont fait le choix de s'associer à cette démarche.

Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont a été **créé le 30 juin 2021** par délibération du Conseil syndical du PETR du Grand Clermont. Il est composé de **100 citoyens** maximum siégeant en leur nom et issus de 4 modalités de composition différentes :

- Désignation par les EPCI membres du Grand Clermont
- Désignation par des associations et institutions sollicitées
- Réponse à un appel à volontaires
- Tirage au sort sur listes électorales

Le rôle du Conseil de développement du territoire du Grand Clermont :

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil de développement soit consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre du territoire concerné. Il peut également donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Dans leur délibération du **30 juin 2021**, les élus du Grand Clermont ont précisé ce rôle. Le Conseil de développement apporte une contribution aux politiques publiques, notamment concernant les défis des transitions écologique, sociale et économique (alimentation, mobilité, emploi, tourisme, habitat, etc.). Le Conseil de développement est un laboratoire d'idées autorisant créativité et innovation. Il produit des idées nouvelles et des pistes de réflexion décalées voire utopiques sur les défis à relever et les projets à conduire. En outre, par son écoute de la société, le Conseil de développement a un rôle de veille et de détection de tendances émergentes ou attentes sociétales non encore prises en compte dans les politiques publiques.

Par ailleurs, par ses réflexions et travaux, le Conseil de développement est un allié dans le renforcement de la qualité de vie et de l'attractivité de notre territoire par la mise en valeur des potentialités du territoire et dans le but de faire rayonner notre bassin de vie parmi le concert des métropoles nationales.

La charte de partenariat vise à rappeler le rôle du Conseil de développement du territoire du Grand Clermont et à fixer les engagements réciproques entre ce forum citoyen et les élus du PETR du Grand Clermont et de ses 4 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) membres (Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans).

Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont étant récent (1^{ère} rencontre le 5 mai 2022), son fonctionnement est encore en construction. Cette charte de partenariat est donc évolutive et pourra être bonifiée au-fur-et-mesure de la maturation de cette instance de participation citoyenne.

La charte de partenariat a été travaillée d'une part avec le groupe de travail

composé de citoyens du Conseil de développement et d'autre part avec les élus de la commission Conseil de développement.

Elle a été validée par l'instance plénière du conseil de développement le 24 janvier 2023.

La charte (*projet à retrouver dans l'espace collaboratif*) reprend :

Les grands principes :

Les engagements des élus vis-à-vis du Conseil de développement

Les élus du Grand Clermont et de ses 4 EPCI s'engagent à :

- garantir au Conseil de développement la possibilité de travailler en toute indépendance, que ce soit en saisine ou en auto-saisine ;
- faire respecter le principe selon lequel le Conseil de développement est au service de l'intérêt collectif et général et non au service des élus ;
- la transparence vis-à-vis des membres du Conseil de développement, notamment concernant les informations transmises pouvant être utiles à la construction de leurs propositions, mais également concernant les suites données à ces propositions

L'engagement du Conseil de développement vis-à-vis des élus :

- respecter le principe selon lequel la réflexion au sein du Conseil de développement est apartisan. Cette instance n'est pas un espace d'opposition ou de contestation partisane ;
- travailler au service de l'intérêt collectif et général.

La charte aborde également la saisine et l'auto-saisine, les moyens, le devenir des contributions/propositions du Conseil de développement, ...

Discussion :

Dominique VAURIS : sur les 100 personnes, environ 70 à 80 participent régulièrement. Je participe avec Nathalie MARIN à la commission dédiée au sein du PETR.

Jérôme PIREYRE : je regrette que cette charte soit le signe de la défiance des habitants vis-à-vis des élus.

Nathalie MARIN : ce conseil de développement est accompagné par une équipe d'animation du PETR, il n'est pas en autonomie, on voulait vraiment qu'il y ait des moyens sur l'accompagnement.

Monsieur le Président : c'est une instance obligatoire de participation des citoyens, c'est la loi ; la charte a été approuvée par le conseil syndical du PETR.

Nathalie MARIN : la méfiance est issue de la convention citoyenne pour le climat.

L'assemblée approuve la charte de partenariat du conseil de développement du PETR du Grand Clermont.

n°délégation	votants	Pour	Contre	Abstention
19	46	46		

8. Débat d'orientations budgétaires

Rapporteurs : Dominique VAURIS et Monsieur le Président

Le débat d'orientations budgétaires est un préalable obligatoire pour les Établissements Publics Locaux qui comportent au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget (article L2312-1 du CGCT).

Il n'a donc pas en lui-même de caractère décisionnel. Il doit donner lieu à une délibération, qui en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Il s'agit de valider les choix principaux qui conduiront à l'élaboration du budget.

Depuis la loi Notre et son article 107, l'article D2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de transmission (notamment aux maires dans les 15 jours de son adoption).

A retrouver en pièce jointe à cette note le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Dominique VAURIS présente le chapitre 1 (partie financière).

Monsieur le Président donne lecture des orientations :

- en matière de ressources humaines les postes créés en 2021 sont prolongés, un renfort administratif à temps complet a été créé et arrivée d'un 2^{ème} animateur rivière ; impact de l'augmentation du point d'indice ;

- finances : lancement d'un pacte fiscal et financier et mise en place du référentiel M57 ;

- continuité de gestion des services culture et patrimoine (éducation artistique et culturelle, réseau de lecture publique, école de musique, pays d'art et d'histoire) ainsi que des services petite enfance (gestion du multi-accueil des Pitchouns, soutien à celui des Petits Dômes, relais petite enfance), le service coordination jeunes Bi'Kigai ;

- construction d'un terrain familial pour les gens de voyage à Vertaizon et autres terrains à trouver ;

- participation à la création du centre de consultations adossé à l'hôpital de Billom, participation au Contrat Local de Santé et soutien à l'antenne Maison Sport Santé créée suite au diagnostic avec l'ONAPS ;

- la deuxième Opération Programmée de l'Habitat avec Soliha, la participation à Rénov'actions63 ;

- en terme d'environnement l'année sera marquée par le lancement des actions inscrites au Contrat Territorial Litroux-Jauron, la gestion de l'Espace naturel sensible des puys de Mur et Pileyre (inventaires faunistiques et floristiques, aménagement sentier rando) ;

- la mise en œuvre des premières actions du Plan Climat Air Énergie Territorial : fonds d'aide, l'installation de panneaux solaires sur le bâtiment du multi-accueil ;

- dans le domaine de l'urbanisme la modification n°2 du PLUH et les outils de vulgarisation qui vont être édités + conseil architectural et paysager en phase test sur certaines communes ;

- concernant la mobilité : validation et mise en œuvre du schéma directeur cyclable et travail avec la région sur une liaison Billom/Vertaizon (+ participation à l'étude lancée par le Département) ;

- commercialisation des terrains du PAE de l'Angaud et continuité de l'accompagnement des porteurs de projets vont marquer l'année ;

- tourisme : travaux au bureau d'information touristique, réédition du topo-guide de randonnées à l'échelle des 25 communes, pose des panneaux des 3 circuits de valorisation patrimoniale du val d'Allier, entretien voie verte et quelques travaux à finir après acquisitions ;

- centre aquatique : plan de sobriété énergétique (impact sur le fonctionnement) et fin des travaux de rénovation énergétique.

Il termine sa présentation par le Plan Prévisionnel d'Investissement.

Discussion

Suzanne DELARBRE : l'école de musique n'apparaît pas dans le PPI, est-ce normal ?

Monsieur le Président : elle est en stand-by, la réflexion de la mairie de Billom sur l'ancien collège n'était pas assez avancée ; il y avait deux pistes : ex collège ou construction neuve sur la parcelle à l'arrière du siège.

Maurice DESCHAMPS : dans le DOB en 2022 il avait été programmé l'école de musique et de manière arbitraire cela a été enlevé, il aurait dû y avoir une discussion, comme le CIAP inscrit avec 500 000 € l'an dernier.

Jean-Marc LAVIGNE : c'est une présentation complexe, je ne trouve rien sur le maraîchage (ni achat foncier par ex) je suis surpris ; de la même manière je ne trouve rien sur l'eau alors que deux projets de bassines existent sur le territoire, avons-nous des orientations sur le partage de l'eau ?

Monsieur le Président : la réalisation des bassines ne se fera pas avant 2026, tant que les études ne sont pas faites, il est difficile de se positionner, on peut débattre cependant ; il est difficile d'acheter des terres agricoles, on ne peut pas préempter s'il n'y a personne pour exploiter.

L'assemblée acte la tenue du débat d'orientations budgétaires.

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
20	46	46		

9. Territoire d'énergie 63

Rapporteur : Monsieur le Président

Modification statutaire

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel Billom Communauté adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs (délibération du comité syndical du 14 janvier 2023).

Les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière, notamment de réseau de chaleur, à élargir le périmètre d'intervention de Territoire d'Energie en matière d'énergies renouvelables (installations de production d'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise de production de l'énergie

renouvelable etc...) afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire et de mettre ainsi, à jour les statuts.

Afin de valider cette modification de l'article 4 des statuts et comme le prévoit l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Territoire d'Energie Puy-de-Dôme doit obtenir la majorité qualifiée de ses membres afin qu'un arrêté préfectoral approuvant les statuts puisse être publié.

A retrouver dans l'espace communautaire les statuts de TE 63.

Discussion :

Pierrick BELLAT : nous avons eu une discussion au sein du conseil municipal sur le principe de confier les missions de production d'énergie renouvelable au TE 63 et ainsi faire une concurrence à l'opérateur historique.

L'assemblée approuve la modification des statuts proposés.

Abstentions : Pierrick BELLAT, Sylvie DUCATTEAU, Françoise BERNARD

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
21	46	43		3

10. Questions diverses

→ **Décisions du bureau :**

Par délibération n°36 du 07 septembre 2020 le conseil a délégué au bureau l'attribution des subventions dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de la bourse coup de pouce.

Le bureau du 06 février 2023 a attribué dans le cadre de l'OPAH :

- 1 172,00 € à Emeline DURIF (St Bonnet) – PO (propriétaire occupant) très modeste 5 %,
- 1 094, 00 € à Serge SIMONET (Billom) – PO adaptation très modeste 15 %,
- 664 € à Pierre et Henriette TROIS-VALET (Vassel) – PO adaptation modeste 15 %.

→ **Le Mag n°6 : Chemin de fer :** P1 : couverture / p 2 : sommaire – édito / p 3 : Brèves / p 4 : Dossier petite enfance (4 p) / p 8 : Sobriété énergétique / p 9 : Fête de la nature / p 10 : Contrat Litroux-Jauron (2 p) / p 12 : Sport santé (4 p) / p 16 : Jeunesse (2 p) / p 18 : Culture (4 p) / p 22 : Bibliothèques / p 23 : A la découverte / p 24 : Agenda.

Rétro-planning : Rédaction semaine 5 à 10 (30 janvier au 10 mars 2023) / Relecture et correction semaine 11 (13 au 17 mars 2023) / Mise en forme semaines 12 et 13 (20 au 31 mars 2023) / Impression semaine 14 (3 – 9 avril 2023) / Dépôt des journaux semaine 15 (10-16 avril 2023) / Distribution semaine 16 (17-23 avril 2023).

→ **Représentation dans les organismes** – En annexe ci-après vous trouverez la liste des organismes dans lesquels la CC est représentée. **Chaque délégué peut, s'il le souhaite, intervenir en séance pour faire le point sur ses délégations,** l'inscription préalable à l'ordre du jour n'est pas obligatoire, il suffit simplement de demander la parole en séance.

→ **Inauguration du siège :** jeudi 16 mars à 11 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève à la séance à 22h15.

Le 03 avril 2023
Le secrétaire de séance,
Patricia BUSSIERE



Le Président,
Gérard GUILLAUME



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM